



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement d'utilisation de la marque Valais ® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais ® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008, ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais ®;

sont respectées par:



accents-du-terroir.ch
Chemin de Bernoud 10
1997 Haute-Nendaz

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Boissons alcoolisées
Fruits et légumes

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2024

No enregistrement OIC-MVS-UTI-0622-17155

Lausanne, le 09 juin 2022

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Liste des produits

accents-du-terroir.ch
Chemin de Bernoud 10
1997 Haute-Nendaz

No enregistrement OIC-MVS-UTI-0622-17155

Lausanne, le 09 juin 2022



| Dénomination du produit |
|---|
| Abricotine / Eau-de-vie d'abricot du Valais AOP |
| Eau-de-vie d'abricot |
| Eau-de-vie de Coing |
| Eau-de-vie de Poire du Valais AOP |
| Gelée de vin Cornalin |
| Gelée de vin Petit Arvine |
| Gelée de vin Syrah |
| Liqueur d'abricots |
| Liqueur de Coings |
| Liqueur de Framboise |
| Liqueur de Poire |

e-certificat

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.